

Chapitre 5 – Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?

(D'après le cours d'Erwan Le Nader)

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
2.2 Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?	Répertoires d'action politique.	Tout en insistant sur l'importance de l'acte électoral et de son rituel, on proposera une conception ouverte de la notion de répertoire d'action politique ne se résumant pas à la pratique régulière du vote. On présentera notamment les dimensions individuelles comme collectives de l'action de protestation politique. L'évolution des répertoires d'action politique sera appréciée tant dans le temps long des transformations de l'ordre politique démocratique que dans le temps court de la conjoncture politique.

Problématique : Comment évoluent les répertoires de l'action politique en démocratie ?

1. La lente instauration du vote secret

- 1.1. L'instauration du suffrage universel masculin en 1848
- 1.2. L'instauration de l'isoloir en 1913

2. Une participation politique qui ne se résume pas au vote

- 2.1. La diversité des formes d'action politique
- 2.2. Une étude de cas : le répertoire d'action politique du mouvement anti-pub

Sujets de bac :

Montrez que le **vote** est **une forme** de participation politique parmi d'autres.

Montrez que les **répertoires d'action politique ne se limitent pas au vote**.

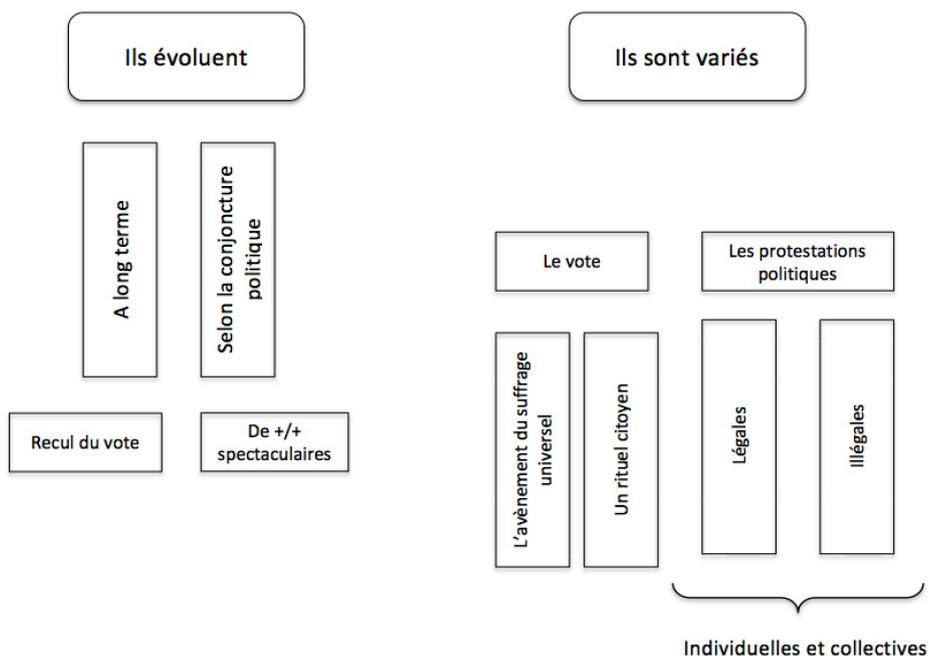
Vous montrerez qu'il existe une **diversité** de **répertoires d'action politique**.

Montrez que la participation politique repose sur des **répertoires d'action politique variés**.

Comment les **répertoires de l'action politique** ont-ils **évolué** ?

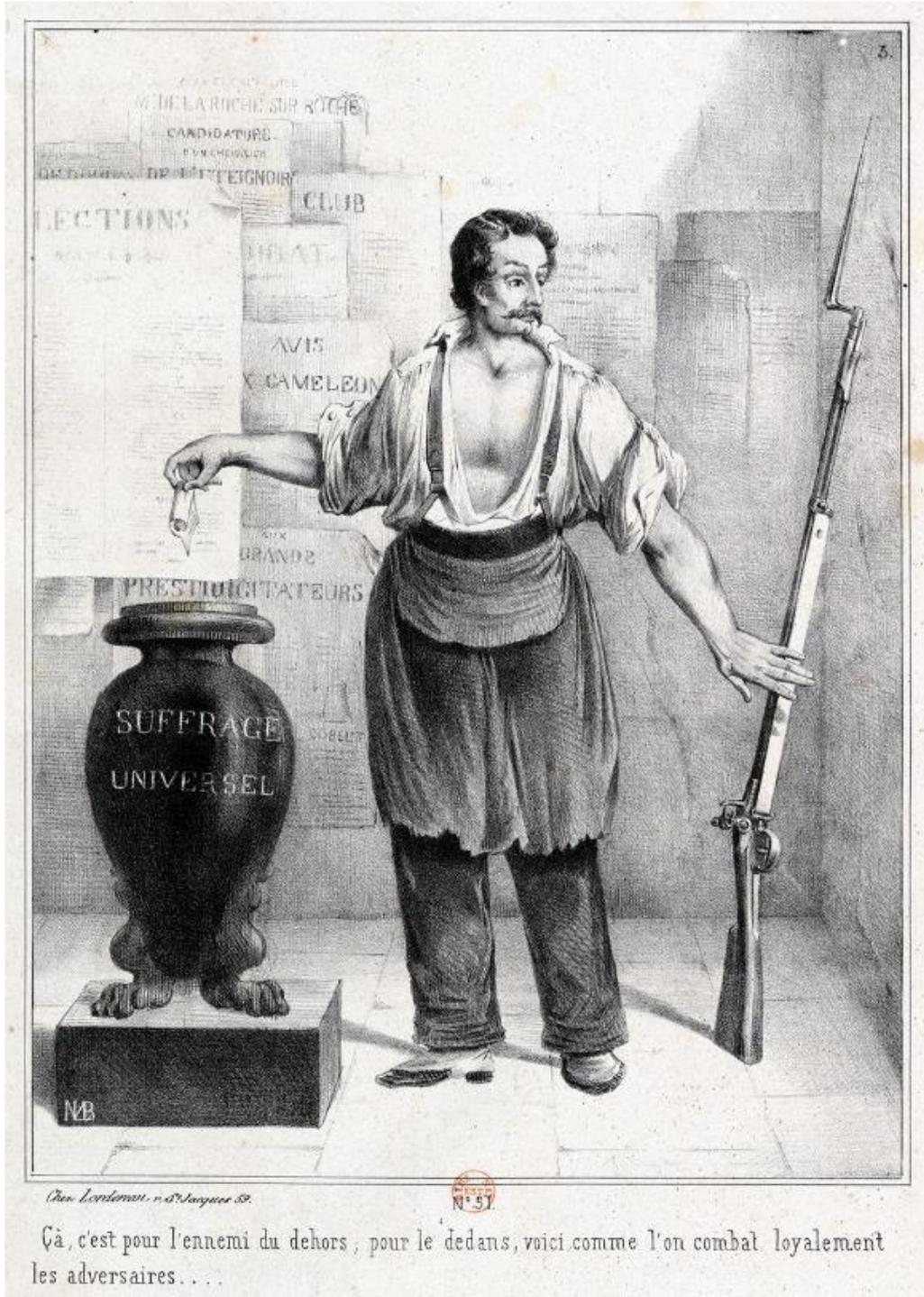
Les répertoires d'action politique aujourd'hui

(Quelles participations politiques ?)



I) La lente instauration du vote secret

Document 1



Le vote ou le fusil, 1848, BOSREDON, © Cliché Bibliothèque Nationale de France

- ✍1- Analysez (c'est-à-dire décrivez puis interprétez) l'image ci-dessus.
- ✍2- En quoi cette image montre-t-elle que le vote n'est pas un mode d'expression politique qui va de soi ?

Document 2

Dans cet extrait de « Souvenirs », le texte du Vicomte Alexis de Tocqueville décrit une grande « première » de notre histoire politique : l'élection au suffrage universel (masculin) des représentants, le dimanche 23 avril 1848, jour de Pâques. Lui-même est déjà député de la Manche depuis 1839, et se présente aux nouvelles élections. Il raconte ce jour, où la population de son village, Tocqueville, va voter dans la commune de Saint-Pierre l'Eglise

La population m'avait toujours été bienveillante, mais je la retrouvai cette fois affectueuse et jamais je ne fus entouré de plus de respect que depuis que l'égalité brutale était affichée sur tous les murs. Nous devions aller voter ensemble au bourg de Saint Pierre, éloigné d'une lieue de notre village¹. Le matin de l'élection, tous les électeurs, c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de vingt ans, se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux suivant l'ordre alphabétique ; je voulus marcher au rang que m'assignait mon nom ; car je savais que dans [les] pays et dans les temps démocratiques, il faut se faire mettre à la tête du peuple et ne pas s'y mettre soi-même. Au bout de la longue file venaient sur des chevaux de bât ou dans des charrettes, des infirmes ou des malades qui avaient voulu nous suivre. Nous ne laissions derrière nous que les enfants et les femmes ; nous étions en tout cent soixante-dix. Arrivés au haut de la colline qui domine Tocqueville, on s'arrêta un moment. Je sus qu'on désirait que je parlasse. Je grimpai donc sur le revers d'un fossé, on fit cercle autour de moi et je dis quelques mots que la circonstance m'inspira. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner par les gens, qui, à notre arrivée au bourg, pourraient chercher à les tromper ; mais de marcher sans se désunir et de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté. « *Que personne, dis-je, n'entre dans une maison pour prendre de la nourriture ou pour se sécher (il pleuvait ce jour-là) avant d'avoir accompli son devoir.* » Ils crièrent qu'ainsi ils feraient et ainsi ils firent. Tous les votes furent donnés en même temps et j'ai lieu de penser qu'ils le furent presque tous au même candidat. Aussitôt après avoir voté moi-même, je leur dis adieu, et, montant en voiture, je partis pour Paris.

¹ Saint-Pierre-Église se trouve entre Cherbourg et le château de Tocqueville, éloigné de cinq kilomètres à l'est de cette localité. Le vote se déroulait au chef-lieu de canton et les communes étaient admises à tour de rôle dans la salle de vote. Les commissaires avaient donné l'ordre de se ranger par ordre alphabétique. Le grand nombre d'électeurs avait conduit à organiser le scrutin sur deux jours, le dimanche de Pâques 23 avril et le lundi. La commune de Tocqueville alla voter le lundi 24 avril.

Extrait de Alexis de Tocqueville, Souvenirs, Paris, Gallimard

✍3- Qu'est-ce qui, dans le récit de Tocqueville, diffère de la manière dont le vote se déroule aujourd'hui ?

✍4- Le vote au suffrage universel masculin est-il synonyme de vote individuel ?

Document 3 : L'instauration de l'isoloir en 1913 en France



Légende : le nouveau vote secret. Vue générale d'une salle de vote montrant l'installation du bureau, avec urne transparente à large ouverture et les Isoloirs, conformément à la loi.

Document 4 : Le secret de l'isoloir

Un jour d'élection, un bureau de vote. Invariablement les électeurs exécutent les mêmes gestes, suivent le même parcours. Le détour par l'isoloir s'impose. Point n'est besoin de savoir que la loi y oblige ; celle-ci paraît superfétatoire quand la force du rite suffit. Du point de vue juridique, l'isoloir est une garantie consacrée du secret du vote, d'autant moins digne d'intérêt qu'il n'est que l'appareillage subordonné d'un principe lui-même consacré. La réussite du travail d'imposition de la norme s'est accomplie dans l'amnésie de ce travail ne laissant qu'une norme reconnue. On peut suivre assez précisément dans le cas de

l'isoloir ce processus d'amnésie. Il paraît engagé dès l'adoption de la loi du 29 juillet 1913 « ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la liberté des opérations électorales ». (...)

La moralisation du suffrage universel

Les partisans de la réforme du code électoral la définissent comme « une œuvre de moralisation du suffrage universel », leur objectif étant de prévenir, interdire et sanctionner les pratiques électorales irrégulières. Les arguments échangés dans les débats concernent essentiellement la fraude, la pression électorale ainsi que la valeur des moyens proposés pour les interdire. La controverse parlementaire oppose des tableaux de l'économie du vote et du rapport coûts-avantages de la réforme. Du côté de ses adversaires, on minimise l'ampleur des irrégularités et on s'attache à démontrer les inconvénients de la nouvelle procédure. Si les irrégularités peuvent être parfois totalement niées et la procédure jugée "impraticable", plus couramment, on estime que la fraude et la pression électorale sont trop exceptionnelles pour renoncer aux dispositions légales existantes, toute nouvelle procédure ne pouvant qu'entraîner une gêne supplémentaire pour les électeurs. « Cela n'a d'intérêt, résume Charles Ferry, que pour quelques communes de l'Ouest où le châtelain se trouve être en même temps le maire, pour quelques villes du Nord et du Centre de la France où une grande compagnie minière ou métallurgique tient tout le pays... je demande si, pour protéger quinze mille ou vingt mille électeurs, il faut en mettre dix millions à la gêne ». Du côté des partisans d'une nouvelle codification, on exagère la fraude et la pression électorale et on nie les inconvénients de la nouvelle procédure pour n'en retenir que les avantages. Ainsi Julien Simyan (Saône-et-Loire - radical) constate : « Telle est la théorie (le secret du vote). Mais nous sommes loin dans la pratique d'atteindre ce résultat. Il suffit d'avoir assisté à des élections dans les campagnes, dans les villes, dans les centres industriels pour savoir qu'en réalité les choses ne se passent pas ainsi ». [...]

En sanctuarisant l'expression électorale de l'opinion individuelle, les entrepreneurs politiques font plus qu'imposer les conditions d'un vote individuel. Ils imposent aussi une vision idéalisée du choix personnel. En ce sens, l'isoloir constitue une technologie de l'intimisation. Censé protéger de l'intimidation, il place l'électeur dans la situation d'avoir à exprimer la partie la plus profonde de sa personne, sa conscience intime. Il le place devant son devoir d'opinion, incompatible avec toute aliénation subie ou consentie du vote. En l'espèce, il intime à l'électeur de se conformer à son rôle. Mais [cela] nécessite corrélativement une dépersonnalisation des relations politiques, c'est-à-dire au moins une mise entre parenthèses des liens sociaux. Cette dépersonnalisation peut viser explicitement les relations de domination sociale, elle n'en impose pas moins un principe d'expression électorale dans lequel l'individu est la seule unité pertinente au détriment de toute autre. En ce sens Jean-Paul Sartre pouvait écrire que « l'isoloir, planté dans une salle d'école ou de mairie est le symbole de toutes les trahisons que l'individu peut commettre envers les groupes dont il fait partie. Il dit à chacun : 'Personne ne te voit, tu ne dépends que de toi-même ; tu vas décider dans l'isolement et, par la suite, tu pourras cacher ta décision ou mentir » [J.-P. Sartre, *Elections, pièges à cons, Les Temps modernes, 1973*]. (...)

Garrigou Alain, « Le secret de l'isoloir », Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 71-72, mars 1988, pp. 22-45.

✍5- Recensez les arguments pour et contre l'instauration de l'isoloir au début du XXème siècle en France.

✍6- Expliquez la phrase soulignée (vous pourrez notamment vous référer au document 2 de Tocqueville).

✍7- Expliquez la citation de Sartre.

II) Une participation politique qui ne se résume pas au vote

Document 5 : Le développement de la participation non conventionnelle

Le vote, bien que toujours largement considéré comme utile et efficace par les jeunes générations, n'est plus le seul moyen d'expression démocratique. D'autres formes de participation sont recherchées, et l'on observe un élargissement des usages civiques et citoyens ainsi qu'une légitimité croissante de la protestation. La participation politique non conventionnelle est en hausse dans tous les pays européens [...]. En France, l'attachement à la manifestation s'affirme d'autant plus que l'on est jeune : 68 % des 18-24 ans contre 48 % des 65 ans et plus déclarent qu'il est extrêmement ou très important pour la démocratie que les gens manifestent. Un jeune sur deux (51 %) qui considère le vote comme un élément fondamental du bon fonctionnement de la démocratie juge également l'usage de la manifestation extrêmement ou très important. [...] Le développement de la participation non conventionnelle, souvent protestataire, dans les sociétés européennes, ne doit pas être considéré comme un mode de participation politique qui s'opposerait à la participation électorale.

Source : « Les jeunes et la politique », Anne MUXEL, La politique en France et en Europe, Pascal PERRINEAU et Luc ROUBAN, 2007.

Document 6 : De l'engagement militant à l'engagement distancié

Dans cette « nouvelle politique », dans ce nouvel engagement politique qui se dessine, deux processus lourds sont à l'œuvre. D'une part, le répertoire d'action des citoyens s'est considérablement ouvert, allant de la réponse à un sondage à l'engagement protestataire dans une manifestation violente, en passant par toute la palette des engagements intermédiaires. Le citoyen peut jouer sur un clavier très important sans que les modalités de participation soient exclusives les unes des autres, et l'utilisation routinisée de tel ou tel engagement traditionnel (militantisme, vote) peut alors se raréfier. [...] D'autre part, l'engagement politique est travaillé par un profond processus d'individuation¹ et de personnalisation. Les engagements traditionnels (action dans le cadre d'un parti, manifestations) s'atomisent et se privatisent. [...] L'engagement militant, sans disparaître, laisse davantage de place à l'engagement distancié, qui « suppose des individus déliés de leurs appartenances, valorisant des ressources personnelles, se

mobilisant ponctuellement sur des objectifs limités pour une durée déterminée, privilégiant l'action directe et l'efficacité immédiate même restreinte² ».

Source : « Les renouveaux de l'action politique », PERRINEAU Pascal, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 60, 1998.

1. Au sens d'individualisation.

2. Selon Jacques ION, sociologue français contemporain.

✍8- (Doc 5 & 6) Qu'est-ce que la participation non conventionnelle ?

✍9- (Doc 5 & 6) Pourquoi le développement de la participation non conventionnelle, souvent protestataire, ne s'oppose pas à la participation conventionnelle qu'est le vote ?

✍10- (Doc 5 & 6) Quelles sont les causes du développement de nouvelles modalités d'engagement politique ?

Document 7

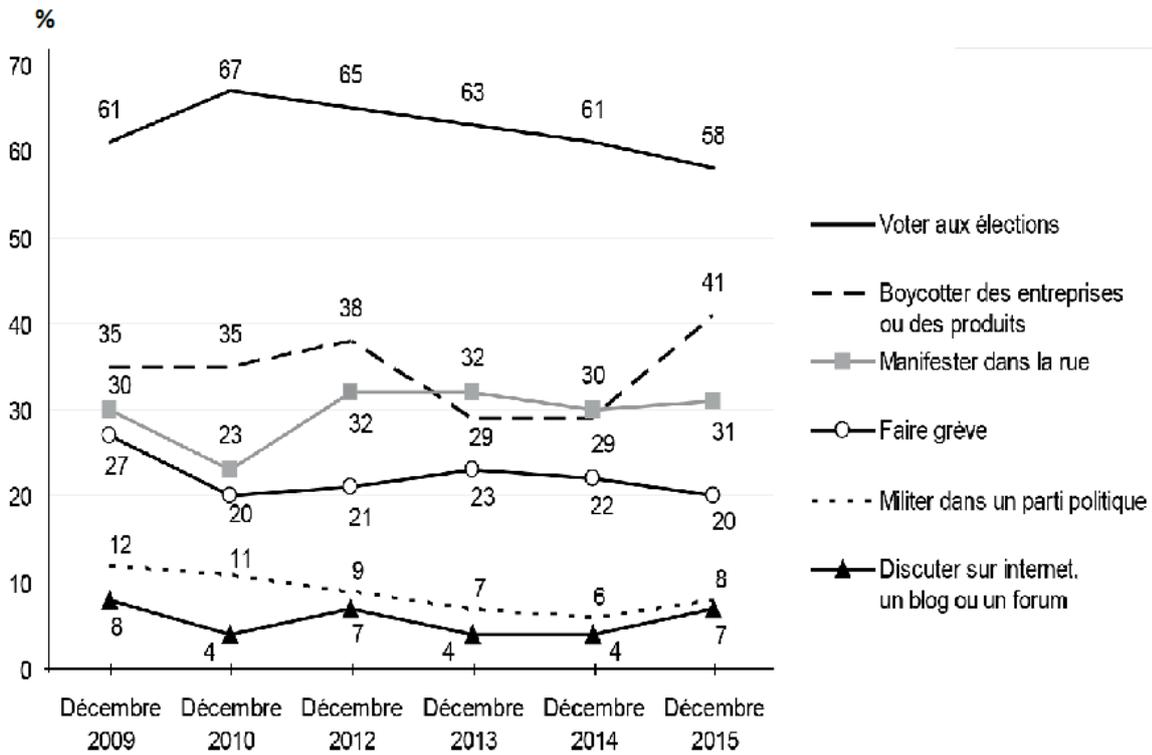
		Action politique ? Oui / Non	Action électorale ? Oui / Non	Action protestataire ? Oui / Non	Action légale ? Oui / Non	Action individuelle ou collective ?
	Grève de la faim contre le projet d'aéroport près de Nantes					
	Manifestation contre la fermeture d'une usine Peugeot					
	Pétition de défense du camembert					
	Préservatif posé par Act-Up, obélisque de la Concorde					
	Vote Le Pen aux présidentielles					
	Assister à un meeting d'un parti					
	Tentes pour SDF installées par les enfants de Don Quichotte à Paris					
	Gay Pride à Montpellier					

✍11- Complétez le tableau puis proposez une définition de « répertoire d'action politique ».

Document 8 : L'influence des formes de participation politique selon les Français

Selon vous, qu'est-ce qui permet aux citoyens d'exercer le plus d'influence sur les décisions prises en France ? En premier ? En second ?

Source : CEVIPOF, 2016.

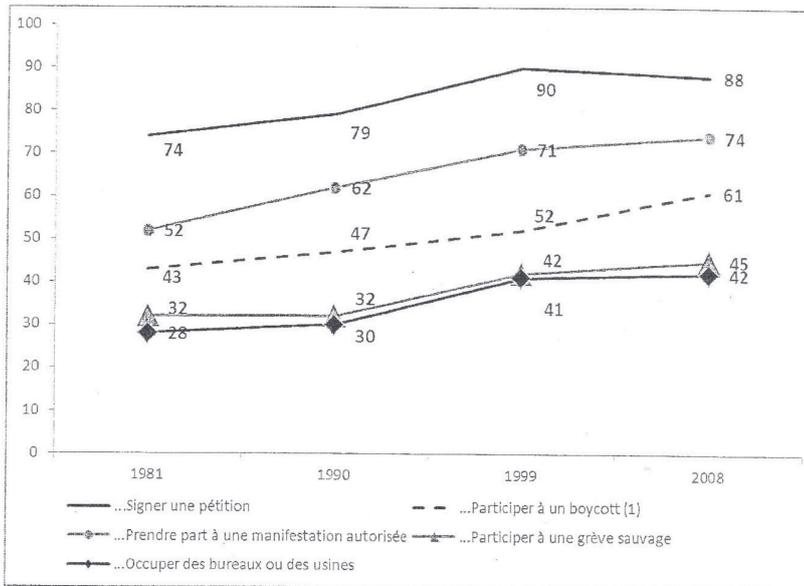


Champ : étude réalisée auprès d'un échantillon de 2 064 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et inscrite sur les listes électorales.

Lecture : en décembre 2015, 58 % des personnes interrogées ont déclaré que voter aux élections était le premier ou le second moyen permettant d'exercer le plus d'influence sur les décisions prises en France.

Document 9

Pourcentage de Français déclarant avoir déjà fait, ou pouvant être amenés à...



Source : Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs, 2012.

(1) Boycott : refus de consommer un bien ou un service, d'une entreprise ou d'un pays, au nom d'une idéologie ou de principes moraux.

12- (Doc 8 & 9) Énoncez les évolutions des participations politiques conventionnelles et non conventionnelles en France.

Document 10 : La montée des actions spectaculaires

Certains groupes savent très bien utiliser, depuis déjà longtemps, les actions spectaculaires, à la limite de la légalité ou carrément illégales. [...] C'est le cas notamment de certaines organisations agricoles qui ont pu par exemple faire défiler des animaux domestiques dans les centre-ville, déverser du purin devant les préfectures ou démonter un restaurant en construction, symbole de la mondialisation. [...]

L'utilisation de ces formes d'action permet à des petits groupes militants d'avoir un impact médiatique très important et d'espérer faire connaître et populariser leurs idées. Ces formes d'actions, de la pétition à l'action spectaculaire, peuvent être utilisées pour des causes extrêmement variées, aussi bien au niveau local (en réaction par exemple aux projets d'une municipalité) que national, voire international. Ainsi une association de défense des droits de l'homme comme Amnesty International invite souvent ses membres et sympathisants à envoyer des lettres à des chefs d'État étrangers pour demander la libération de prisonniers politiques et la défense des libertés démocratiques. Des syndicats de plusieurs pays peuvent appeler à manifester à Bruxelles pour se faire entendre de la Commission européenne et lutter contre un projet de directive.

Source : *Comportements et attitudes politiques*, BRÉCHON Pierre, 2006.

✍13- A quelle condition une action spectaculaire est-elle efficace ?

Document 11 - Le mouvement antipublicitaire

En 1990, Yvan Gradis, qui exerce la profession de correcteur en région parisienne, commence à éditer *Le Publiphobe*, un petit bulletin qu'il écrit et diffuse lui-même à un lectorat restreint, mais qui bénéficie rapidement de l'appui d'intellectuels et de personnalités médiatiques. Dans deux pages denses, Gradis présente une réflexion critique et exprime son rejet d'une publicité jugée omniprésente et envahissante, reprenant la plupart des arguments du discours critique sur la société de consommation des années 1960, fondé sur une rhétorique de la manipulation. « *La publicité pollue, agresse, trompe, manipule, aliène, conditionne, braille, pervertit le langage, rend les enfants obèses, tue. Tout cela au nom de la raison d'Argent* » [...] [II] s'agit avant tout de lutter contre la publicité elle-même, dans la mesure où elle constitue une attaque ou une négation de la liberté individuelle, les autres motifs idéologiques passant au second plan. Gradis invite ses lecteurs à réagir à « *l'invasion publicitaire* » en y opposant une résistance quotidienne, conçue comme un « *boycott individuel* ». [...] Cette définition de l'action anti-publicitaire individuelle va ainsi donner naissance à la prescription d'une série de petits gestes individuels et quotidiens, laissant ouverte pour chacun la possibilité d'une transgression de la légalité. [...] À l'origine, les gestes décrits doivent s'intégrer au quotidien et peuvent relever d'actes isolés : il est recommandé par exemple de retourner les sacs plastiques des grandes surfaces pour en cacher la marque, de poser un autocollant sur sa boîte aux lettres indiquant le refus des prospectus, de se cantonner à une liste précise lorsque l'on fait ses courses pour éviter les achats suscités par les sollicitations publicitaires sur les lieux de vente, ou encore de traverser les couloirs du métro en ignorant les affiches publicitaires. Les lecteurs sont non seulement invités à accomplir ces gestes anti-publicitaires, mais à en inventer de nouveaux, à les faire connaître à leur entourage et à les partager avec *Le Publiphobe*. L'action devient le fondement même de l'expression de la critique : la résistance ne doit pas relever seulement d'une rhétorique, elle suppose des actes individuels de « *légitime défense* ».

Sans renoncer à ces formes individuelles de contestation, la critique anti-publicitaire s'oriente progressivement vers des formes d'action collective. En 1992, encouragé par les soutiens obtenus par *Le Publiphobe*, Gradis participe aux côtés de l'écrivain François Brune à la fondation de l'association Résistance à l'Aggression Publicitaire (RAP), qui vise à assumer la dimension collective de la critique anti-publicitaire, en créant un collectif institué. [...] Cette association est plus spécifiquement orientée vers la demande de l'application de la loi de 1979 sur l'affichage, qui prévoit le démontage des panneaux publicitaires illégalement installés dans l'espace public. Plus que les publicitaires ou les annonceurs, l'action de Paysages de France vise les afficheurs et, plus récemment, les maires des communes dans lesquelles sont implantées les affiches jugées illégales. Ces relations avec d'autres associations conduisent à l'organisation de quelques manifestations communes de faible portée. [...]

Le Publiphobe et RAP rapportent à plusieurs reprises le cas de poursuites judiciaires à l'encontre de jeunes gens qui, hors de toute démarche collective, ont graffité des slogans critiques sur des affiches publicitaires, en en faisant « les affaires » du mouvement. Par exemple, au fil des numéros, l'arrestation en 1992 de deux jeunes ayant dégradé une affiche devient « l'affaire Gilles et Manu », et, en 1993, un cas similaire impliquant la RATP devient « l'affaire Sangalli ». Les démarches de RAP consistent non seulement à fournir un soutien moral et financier aux accusés, mais elles contribuent à transformer, à re-labeliser ces gestes singuliers en actions du répertoire anti-publicitaire. [...]

Les actions anti-publicitaires connaissent une évolution majeure entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, avec un accroissement sans précédent de leur dimension collective et de leur visibilité médiatique. [...] L'activisme anti-publicitaire repose désormais sur une organisation plus structurée et élargit son répertoire d'action, mêlant pétitions, campagnes médiatiques, déversements publics de prospectus publicitaires, manifestations publiques ou marches. De plus, ces mobilisations disposent d'une visibilité accrue, trouvant deux nouvelles formes de relais : les médias alternatifs et militants et des figures médiatiques, chez les intellectuels ou même les publicitaires, qui diffusent auprès du grand public un discours critique sur la publicité. Avec la mise en œuvre des premiers « *barbouillages* », action anti-publicitaire phare, la médiatisation auprès du grand public est à son apogée. À une quinzaine de reprises entre 2001 et 2003, Gradis et quelques militants couvrent des panneaux publicitaires de slogans critiques, peints à la bombe. Les barbouillages sont menés à visages découverts, en présence de journalistes et parfois de personnalités connues venues témoigner de leur soutien. Ces actions, présentées par Gradis comme une « *légitime réponse* » exercée individuellement mais dans l'espace public, sont le fruit de la réflexion entamée depuis longtemps sur le rapport du geste anti-publicitaire à la légalité. Cette forme d'action très médiatisée – le journal de 20 heures de TF1 consacre un reportage à l'un

des barbouillages de Gradis – est rapidement reprise et adaptée, individuellement et collectivement, suscitant de nombreuses actions de « *graffitage* » de dispositifs publicitaires.

La protestation anti-publicitaire s'étend sans véritablement se structurer, mais se crée une signature forte. Elle sera particulièrement visible à l'automne 2003 avec le développement des collectifs Stop-Pub, qui donneront lieu à des actions d'ampleur importante (jusqu'à 400 personnes pour certaines actions dans le métro), mais également aux premières répressions policières et judiciaires.

Sophie Dubuisson-Quellier et Julien Barrier « Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective », *Revue française de science politique* 2/2007 (Vol. 57), p. 209-237.

✍ 14- Quelle est la cause défendue par le mouvement dont il est question dans l'article ?

✍ 15- Quel est son répertoire d'action ?

✍ 16- Distinguez les formes d'action qui sont individuelles de celles qui sont collectives, légales et illégales.

✍ 17- Peut-on les opposer si clairement ?

✍ 18- Comment s'est transformé le répertoire d'action collective de ce mouvement ?

Synthèse du chapitre - Comment évoluent les répertoires de l'action politique ?

Si le vote est un rituel fondateur de nos démocraties contemporaines, la participation politique est loin de s'y résumer.

1. La lente instauration du vote secret

L'**acte électoral** constitue la forme la plus visible et la plus ritualisée de l'action politique. La répétition à l'identique de scrutins électoraux depuis des décennies est synonyme d'une routine qui tend à naturaliser l'acte de vote. Ce serait oublier que le vote dans sa forme actuelle est le résultat d'une lente transformation historique. Le **suffrage universel masculin** n'est instauré en France qu'en **1848**. Vu par ses partisans de l'époque comme un moyen de **pacifier les relations sociales** et d'éviter les conflits, ses modalités concrètes s'éloignent du vote contemporain. Tocqueville raconte ainsi comment en 1848, il mène l'ensemble des électeurs de son village au bureau de vote dans un village voisin, dans une remarquable unité de temps, de lieu et d'action. Le vote apparaît alors davantage comme l'expression d'une appartenance communautaire que l'expression d'une opinion individuelle.

L'individualisation du vote connaît une étape importante avec **l'instauration de l'isoloir en 1913**. Vu par ses partisans comme un moyen d'éviter les fraudes et pressions électorales, ce n'est qu'au terme de longs débats que le texte est adopté (certains reprochant à l'isoloir de risquer d'indisposer les électeurs notamment).

Il ne va donc pas de soi que les citoyens aient spontanément trouvé de l'intérêt à l'élection. Voter, est en fait un apprentissage qui consiste à :

- exprimer une opinion de façon autonome.
- transformer sa conviction personnelle en « une opinion sans voix » puisque réduite à endosser un bulletin imprimé standardisé
- à exprimer son opinion de manière décente, dans les termes d'une offre électorale limitée à quelques candidats ou programmes.
- souscrire pacifiquement au « verdict des urnes » et respecter le principe majoritaire.

2. Une participation politique qui ne se résume pas au vote

Mais si on définit une **action politique** comme étant une manifestation concrète d'une opinion politique dans un espace public, force est de constater qu'elle ne se limite pas au vote, et que chaque individu ou chaque groupe dispose d'un **répertoire d'action politique** bien plus large. Manifester ou faire grève, faucher des OGM, participer à un boycott de produits sont clairement des actions politiques. Certaines formes de protestation politique peuvent être davantage individuelles (comme taguer une publicité), mais peuvent également faire l'objet d'une réappropriation collective (par une médiatisation notamment).

Pour chaque mouvement social, il convient de penser que le répertoire d'action politique n'est jamais figé, mais ne peut non plus inclure toute la gamme des actions possibles. Par exemple, la réalisation de pyramide de chaussures fait, sans conteste, partie du répertoire d'action d'Handicap International, tandis que l'interposition d'un Zodiac entre la baleine et le baleinier fait partie de celui de Greenpeace.

Lexique

Action politique : manifestation concrète / visible d'une opinion politique dans un espace public.

Répertoire d'action politique : ensemble des actions politiques (légales et illégales, individuelles et collectives) auxquelles peut avoir recours un individu ou un groupe dans un contexte donné (ex : voter, manifester, faire grève, faucher des OGM, participer à un boycott de produits, signer une pétition, occuper un bâtiment, « graffiter », désobéir à une loi...).